




Troisième REGISTRE (1880 -1884)

18.01.1880 9h	<p>Président de séance : L Le Bail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supplément de classement des chemins vicinaux. • Projet de classement et tracé du n°5 Croas Vao—Lesneut. Favorable à une largeur de 7m et nommer chemin vicinal ce tronçon. • Projet de déviation du n°4 et PV d'enquête. OK pour Lessunus- étang de Keristevet. Chemin rural de 7m . 												
11.02.1880 9h	<p>Président de séance : L Le Bail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses d'enseignement primaire et moyens : pour 1881, analogue à 1880. total 1544.75F. • Prorogation des droits d'octroi au même tarif. 												
15.05.1880 9h	<p>Président de séance : L Le Bail. Secrétaire : Pascal Pouchoux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tableau des contingences à fournir pour l'entretien des chemins de grande et de petite communication : vote de 3j de prestations et 5c spéciaux ordinaires.... • Règlement des comptes administratifs 1879. R : 8049.40 ; D : 8188 ; excédent des dépenses 142.50F, soit en tenant compte de 1878 un solde +402.9F. • Budget suppl 1880 et primitif 1881 approuvés. • Paiement de la note de Mr Gorgeu : 832F. • Le Préfet signale la nécessité de translater le cimetière trop petit et trop près du centre bourg. <p>Avis : cela suffirait de prendre 4 ares au nord de l'actuel cimetière.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mr Boyer réclame ses honoraires (262F) pour les plans de la maison d'école. Voté • La commune doit 291.2F aux hospices de Quimper : la commune n'a que 100F disponibles ; proposition d'une surtaxe de 10c /hl d'alcool pendant 5ans. 												
15.08.1880 9h	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à dire...la séance est levée ! 												
14.11.1880 9h	<p>Président de séance : L Le Bail. Secrétaire : Pascal Pouchoux. Les plus imposés sont présents.</p> <p>832F pour mr Gorgeu et 262F pour Mr Boyer sont inscrits au budget additionnel 1880 mais la commune n'a pas les ressources et propose de voter un impôt extraordinaire de 0.15c au principal des 4contributions directes (valeur 1300F). 30F pour le salaire du messenger et 36F de secours à l'indigente Bosser.</p>												
05.12.1880 9h extraordinaire	<p>Président de séance : P Kéravec. Secrétaire : L Prigent</p> <ul style="list-style-type: none"> • révision des listes électorales : nomination des délégués. 												
23.01.1881 9h	<ul style="list-style-type: none"> • Président de séance : L Le Bail <p>Le maire installe le conseil municipal nouvellement nommé.</p> <p>Guillaume Kérourédan, le plus âgé prend la présidence. H. Gourlaouen est secrétaire.</p> <p style="text-align: center;"><u>ELECTION DU MAIRE ET DES 2 ADJOINTS</u></p> <p>21 bulletins, 21 suffrages exprimés</p> <table data-bbox="384 2011 1069 2134"> <tr> <td>Election du maire :</td> <td>Le Bail Lucien</td> <td>19 voix élu</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Kéravec Pierre</td> <td>1 voix</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Prigent Louis</td> <td>1 voix</td> </tr> <tr> <td>1^{er} adjoint :</td> <td>Kéravec Pierre</td> <td>21 voix élu</td> </tr> </table>	Election du maire :	Le Bail Lucien	19 voix élu		Kéravec Pierre	1 voix		Prigent Louis	1 voix	1 ^{er} adjoint :	Kéravec Pierre	21 voix élu
Election du maire :	Le Bail Lucien	19 voix élu											
	Kéravec Pierre	1 voix											
	Prigent Louis	1 voix											
1 ^{er} adjoint :	Kéravec Pierre	21 voix élu											

	<ul style="list-style-type: none"> • 22F pour l'abonnement 1880-1881 à l'école des communes.
04.12.1881 9h extraordinaire	Président de séance : L. Le Bail Révision des listes électorales, désignation de 3 personnes. Secrétaire : Vénoc Goyat
12.02.1882 8h ordinaire	Président de séance : L. Le Bail Présence des plus imposés. Secrétaire : P Kéavec <ul style="list-style-type: none"> • Le devis pour la maison d'école est de 38 160F. La commune n'a que 4000F provenant de la taxe des mobilisés mise en réserve. La commune demande une imposition extraordinaire de 5c pour 30ans. Cela donne 12 750F, resterait 21 410f : demande de subventions. • Vote du traitement fixe de l'instituteur. • Augmentation de 1/10^{ème} pour le traitement du receveur municipal en service depuis 14ans. • 7.50F pour la table alphabétique de la matrice cadastrale. • 1.20F pour le recensement.
14.05.1882 9h ordinaire	Président de séance : L. Le Bail Tableau du contingent à fournir par la commune pour les routes... voir 1880. Secrétaire : H Gourlaouen. <ul style="list-style-type: none"> • Comptes administratifs 1881 : aucune donnée ; Approuvés. • Budgets : OK • Projet de fusion des perceptions de Plonéour et Plogastel : pas opposés. • Conformément à l'article 5 de la loi sur l'instruction primaire, le conseil désigne les membres de la commission scolaire chargée de surveiller et encourager la fréquentation de l'école : H Gourlaouen ; G Kérouédan ; P Kéavec ; Y Guillou ; N Cabillic ; R Pochic ; A Le Guellec. • 36F pour l'indigente Bosser. • 20F pour le devis de réparation de l'horloge et pour l'établissement d'un cadran à l'extérieur. • Notables et commerçants demandent un service postal plus rapide.
20.08.1882 8h ordinaire	Président de séance : L. Le Bail Secrétaire : <ul style="list-style-type: none"> • Vœu que l'école soit construite rapidement, la maison actuelle suffit à peine pour les filles qui s'y font inscrire.
01.10.1882 9h	Président de séance : L. Le Bail PV d'élection d'un délégué et un suppléant pour ... Secrétaire : Elus : Le Bail et Le Guellec A
01.11.1882 ordinaire	Président de séance : L. Le Bail Secrétaire : <ul style="list-style-type: none"> • « le conseil municipal, considérant que l'école mixte de la commune est complètement occupée par les filles et que par suite les garçons sont tous privés d'instruction, à l'exception de quarante et quelques élèves occupés dans un local par Mr Gourlaouen , instituteur libre, ...sollicite un instituteur titulaire à titre provisoire, la commune mettra à sa disposition un local ». coût 30F/mois. • Achat du terrain autour du Menhir.
 <p>Fête à Canté en 1882</p> <p>Au dessus de l'inscription du major Pipon on grava :</p> <p>« Cette pierre, doublement consacrée par le temps et par l'histoire, a été sauvée de la destruction en l'an 1882, et classée parmi les monuments historiques. – Jules Grévy, président de la République ; Lagranges de Langres, préfet ; Le Bail, maire. »</p>	
19.11.1882 9h ordinaire	Président de séance : L. Le Bail <ul style="list-style-type: none"> • Vote unanime de 1c supplémentaire pour l'emprunt de la maison d'école. (6c en tout) • Délégués pour réviser les listes électorales. • Instruction primaire et traitement des maîtres , 2400F en tout : 1000F pour l'instituteur, 800F pour l'institutrice et 600F pour l'adjointe. • L'école mixte, tenue par les sœurs est convertie en école spéciale de filles dirigée par un instituteur titulaire et d'une adjointe brevetée. 100 filles scolarisées. Il y a lieu de

	<p>régulariser la position de l'adjointe sœur Marie Chritina : fixer son entrée en fonction au 8 octobre 1882 et son traitement à 600F aux frais de l'Etat.</p>																								
08.04.1883 9h extraordinaire	<p>Président de séance : P Kéravec</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un terrain de 26 ares 16, près de la route est « offert » par Mr Le Bail pour 1800F. Mr le Bail encourage à faire une route allant du chemin de Grande communication de Quimper, vers la Trinité, murée des deux côtés sur 160m pour la sécurité des enfants. OK. • Cahier des charges de la maison d'école : 2 pages, 13 articles. 																								
12.4.1883	PV d'adjudication des travaux approuvé.																								
23.05.1883 9h ordinaire	<p>Président de séance : le Bail G. secrétaire Le Guellec Auguste.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses pour les routes : analogue. • Comptes 1882 : Recettes 7285.46F ; D 6792.73F ; excédent définitif : 6134.67F. • Budget suppl 1883 : et primitif 1884 approuvés. • Régularisation des dépenses 1882. 																								
17.06.1883 10h extraordinaire	<p>Président de séance : P Kéravec</p> <p>Les trois catégories de chemins vicinaux offrent le même intérêt à ce jour. En 1875 800F ont été empruntés pour leur achèvement. Pas de frais supp actuellement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat des chemins à classer, divisés en 3 catégories. <table border="1" data-bbox="450 864 1390 1088"> <thead> <tr> <th></th> <th>1^{ère} cat.</th> <th>2^{ème} cat.</th> <th>3^{ème} cat .</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>N°1 Plozévet - Mahalon</td> <td></td> <td>200m</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N°2 Poul ar M à la mer par Kervinou</td> <td>1750m</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>N°3 Bourg- Mer</td> <td></td> <td></td> <td>920m</td> </tr> <tr> <td>N°4 Kermadu- côte</td> <td></td> <td>2080m</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N°5 Croas Vao- moulin de Lesneut</td> <td>900m</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		1 ^{ère} cat.	2 ^{ème} cat.	3 ^{ème} cat .	N°1 Plozévet - Mahalon		200m		N°2 Poul ar M à la mer par Kervinou	1750m			N°3 Bourg- Mer			920m	N°4 Kermadu- côte		2080m		N°5 Croas Vao- moulin de Lesneut	900m		
	1 ^{ère} cat.	2 ^{ème} cat.	3 ^{ème} cat .																						
N°1 Plozévet - Mahalon		200m																							
N°2 Poul ar M à la mer par Kervinou	1750m																								
N°3 Bourg- Mer			920m																						
N°4 Kermadu- côte		2080m																							
N°5 Croas Vao- moulin de Lesneut	900m																								
08. 1883 ordinaire	<p>Président de séance : le Bail G. secrétaire</p> <p>Mauvais état du plancher de la mairie : proposition de le remplacer par un dallage en pierre pour 134F. Il manque 78F au budget. Vote unanime.</p> <p>Demande que V. le Corre de Kerlagadec soit dispensé du service : fav.</p>																								
16.09. 1883 ordinaire	<p>Président de séance : le Bail G. secrétaire</p> <p>Demande que V. le Corre de Kerlagadec soit dispensé du service (bis) : fav.</p> <p>Partage des communaux de Canté : aucun droit pour la commune . Elle se réserve cependant l'accès au menhir et au rivage.</p>																								
11.11. 1883 ordinaire	<p>Président de séance : le Bail G. secrétaire</p> <p>Révision des listes électorales.</p> <p>Demande d'un adjoint supplémentaire à l'école des garçons.</p>																								
	<div data-bbox="507 1563 1104 1989" data-label="Image"> </div> <p data-bbox="651 1984 935 2011">Vue de l'école- années 50-</p>																								
24.02.1884 8h extraordinaire	<p>Président de séance : Kéravec Pierre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis fav pour maintien dans leurs foyers pour Le Berre Michel (père infirme sans ressource et 																								

